



CADRE NATIONAL DE CERTIFICATIONS – MAROC

Cette étude de cas est rédigée par la Fondation européenne pour la formation (ETF) en tant que contribution à l'inventaire mondial conjoint des cadres nationaux et régionaux de certification du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), de l'ETF, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL).

Le contenu du rapport relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions de l'UE.

© European Training Foundation, 2025



Sauf mention contraire, la réutilisation de ce document est autorisée sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/). Cela signifie que la réutilisation est autorisée à condition que la source soit indiquée et que les modifications soient indiquées. Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel n'appartenant pas à la Fondation européenne pour la formation, l'autorisation doit être demandée directement aux détenteurs des droits d'auteur.



CONTENTS

CON	CONTENTS 3		
1.	INTRODUCTION ET CONTEXTE	5	
1.1	Aperçu du Cadre national des certifications	5	
1.2	Contexte politique	6	
1.3	Base juridique du CNC	7	
2.	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	8	
2.1	Réformes de l'éducation et de la formation	8	
2.2	Objectifs du CNC	9	
3.	NIVEAUX, ACQUIS D'APPRENTISSAGE ET CERTIFICATIONS	10	
3.1	Structure du CNC	10	
3.2	Types de certifications	10	
3.3	Assurance qualité des certifications	10	
3.4	Utilisation des acquis d'apprentissage	12	
3.5	Systèmes de crédits	15	
4.	DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENA	ANTES 16	
4.1	Gouvernance et dispositions institutionnelles du CNC	16	
4.2	Rôles des acteurs et des parties prenantes	16	
5.	RECONNAITRE ET VALIDER LES APPRENTISSAGES ET LES PARCOURS		
	D'APPRENTISSAGE NON FORMELS ET INFORMELS	18	
5.1	Dispositions relatives aux VAE	18	
6.	MISE EN ŒUVRE ET IMPACT DU CNC	20	
6.1	Principales réalisations et principales conclusions	20	
6.2	Registres et bases de données des certifications	20	
6.3	Documents de certification	21	
6.4	Reconnaissance des diplômes étrangers	21	
7.	REFERENCES AUX AUTRES CADRES	23	
7.1	Références aux autres cadres	23	
7.2	Coopération internationale	23	
7.3	Soutien des donateurs internationaux	23	
8.	LEÇONS IMPORTANTES ET PROJETS FUTURS	24	



CADRE NATIONAL DE CERTIFICATIONS - MAROC | 03

9.	INFOGRAPHIE DU TABLEAU RECAPITULATIF DU CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS	
		25
ABR	EVIATIONS	26
REF	ERENCES	28



INTRODUCTION ET CONTEXTE 1.

1.1 Aperçu du Cadre national des certifications

Le cadre national des certifications (CNC) au Maroc bénéficie de plus d'une décennie de dialoque national, d'apprentissage par les pairs avec d'autres pays et d'un soutien politique croissant, qui a abouti à la revalidation du document conceptuel et technique et à la mise en place, en 2019, d'un dispositif de gouvernance pour coordonner les actions menant à une opérationnalisation effective du CNC. Le travail de ce dispositif a été couronné par l'élaboration d'un projet de décret pour la création de la nouvelle structure opérationnelle du CNC.

Le document de référence du CNC (élaboré en 2013 et révisé en 2015) qui définit les niveaux et les descripteurs, a été validé par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MENFPESRS). Depuis 2019, et après l'approbation de la loi cadre 51.17, le gouvernement mène un large éventail de réformes de l'éducation et de la formation, dans lesquelles le CNC occupe une place importante. Cependant, il n'existe pas d'acte juridique établissant les paramètres et les caractéristiques du CNC pour une application concrète et systémique dans le système d'éducation et de formation. Mais il existe des perspectives positives concernant les étapes de mise en œuvre.

Certains éléments importants du système éducatif en place permettront la mise en œuvre de la législation et des réglementations futures du CNC. Il s'agit de l'approche par les acquis d'apprentissage et du système d'assurance qualité (politique, pratique et institutions). D'autre part, deux composantes importantes doivent encore être établies à l'échelle du système pour que le CNC fonctionne comme un instrument politique favorisant la cohérence entre les sous-systèmes et la mobilité: 1) le système de validation des acquis de l'expérience (VAE) et 2) le système d'accumulation et de transfert de crédits. Ces deux composantes ont développé une base conceptuelle et méthodologique, qui pourra être consolidée davantage pour une application à l'échelle du système lorsque les réformes en cours auront atteint leur maturité.

En 2019, le CNC a été mentionné pour la première fois dans la loi. La nouvelle loi-cadre n°51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, promulguée le 09/08/2019, définit l'objectif du CNC et sa gouvernance.

«...la mise en place d'un cadre national de certification et de validation qui détermine notamment les règles et critères de classement et de certification des diplômes et de validation des acquis professionnels et artisanaux des apprenants. Ce cadre est élaboré par une instance nationale indépendante créée à cet effet, où sont représentés les divers secteurs d'enseignement et de formation ainsi que les organisations professionnelles et ce, par voie réglementaire, ...» (article 35)1

En avril 2019, le chef du gouvernement a créé, par la circulaire n°10/2019 du 28 juin 2019, la Commission Nationale du CNC, dont la présidence a été attribuée au Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

De même, une Commission permanente du CNC a été créé par la Décision n°289-19 du 1er juillet 2019, du ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Sa mission principale était la préfiguration de l'Instance nationale indépendante conformément aux dispositions de la Loi-cadre 51.17 et notamment son article

Aucune suite n'a été donnée à ce sujet jusqu'à présent, mais des réflexions sur la manière de faire avancer le CNC se sont poursuivies au sein du département de la formation professionnelle (DFP) au sein du ministère de l'inclusion économique de la petite entreprises, de l'emploi et des compétences

¹ Dahir n°1-19-113 du 7 hija 1440 (09/08/2019) portant promulgation de la loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, Bulletin officiel - édition de traduction officielle du 17/12/2020.



(MIEPEEC), notamment dans le cadre des discussion sur la vision de l'apprentissage tout au long de la vie (ATLV) qui a été réalisée dans le cadre du projet européen PIAFE (Projet Intégré d'Appui à la Formation et l'Éducation). L'étude sur l'apprentissage tout au long de la vie montre clairement les fonctions clés du CNC et du système de VAE pour progresser dans ce domaine.

1.2 Contexte politique

Le CNC marocain s'appuie sur une série de documents politiques et législatifs, tels que la loi-cadre n° 51-17 relative à l'éducation, à la formation et à la recherche scientifique, la vision stratégique 2030 pour une école de qualité et d'équité et la stratégie de formation professionnelle 2021. Le CNC s'inscrit dans le cadre des réformes structurelles dans le domaine du développement du capital humain. Au cours des quatre dernières années, les progrès dans la mise en œuvre du CNC ont ralenti, car il doit trouver sa place dans les politiques du gouvernement qui se concentrent davantage sur la croissance inclusive et le développement de la connectivité des infrastructures et des investissements dans l'industrie manufacturière et d'autres secteurs clés.

En 2021, le Maroc a préparé un nouveau modèle de développement, qui place le capital humain dans toutes ses dimensions au cœur de ses priorités et vise à déclencher une nouvelle dynamique socioéconomique de développement stimulant la croissance et générant des emplois.

Avec la nouvelle feuille de route de l'emploi, lancée en février 2025, le gouvernement a mis en place une stratégie visant à ramener le taux de chômage à 9% d'ici à 2030 et à générer 1,45 million de nouveaux emplois. L'une des initiatives majeures de la feuille de route est axée sur la modernisation de la formation professionnelle, y inclus le renforcement des passerelles entre l'enseignement général et la formation continue.

La Banque africaine de développement, dans ses perspectives économiques 2024, soutient le nouveau modèle de transformation structurelle vers l'industrie manufacturière, l'intégration commerciale, la connectivité des infrastructures et le développement du capital humain. De plus, la Banque africaine soutient l'importance d'une croissance inclusive et du positionnement du Maroc dans les chaînes de valeur mondiale, la mobilisation des ressources pour le secteur privé et l'ouverture des marchés publics aux PME.

Selon la Banque mondiale, les autorités marocaines ont avancé des réformes clés pour le développement à long terme, telles que l'élargissement de la couverture de l'assurance maladie et la mise en œuvre d'une réforme de l'éducation pour améliorer les résultats d'apprentissage. Les matières premières, le capital humain et la transformation verte sont importants pour attirer davantage d'investissements directs étrangers, tandis que le tourisme et les transferts de fonds jouent également un rôle positif dans la croissance économique.

Selon le HCP, les jeunes de 15 à 24 ans constituent un groupe important, représentant environ 39 % de la population de moins de 25 ans. Ce potentiel démographique recèle un dynamisme et une créativité précieux pour le développement du pays, Cependant, l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale restent un défi majeur pour cette jeunesse. L'échec scolaire, le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale font partie des obstacles auxquels ils sont confrontés. Parmi les jeunes les plus vulnérables, les NEETS attirent une attention particulière. En 2022, les résultats de l'enguête nationale sur l'emploi montrent que les jeunes NEETS âgés de 15 à 24 ans représentent 1,5 million de jeunes au Maroc, soit 25,2 % (30,5 % résident en milieu rural et 21,6 % en milieu urbain). Sachant que les femmes représentent près de 72,8 % des NEETS (ONMT, 2023). On peut également noter que le taux des NEETS n'a pas beaucoup évolué ces dernières années.

L'investissement continu du gouvernement dans l'éducation et la formation porte ses fruits. La formation professionnelle initiale est très demandée selon le processus de Turin 2023 de l'ETF, ce qui indique que les jeunes apprenants la considèrent comme un choix éducatif pertinent et compétitif, le système connaissant deux fois plus de candidatures que le nombre de candidats acceptés. En comparaison, la formation professionnelle continue peine à attirer les apprenants adultes dans ses programmes. Si le système de la formation professionnelle marocaine semble tourné vers l'avenir,



avec l'inclusion de compétences générales et vertes dans les programmes, il est difficile de fournir des compétences et des aptitudes de base de bonne qualité aux jeunes apprenants. Une plus grande exposition internationale au sein du système de la formation professionnelle marocaine pourrait également favoriser les améliorations et les innovations.

Le CNC n'est pas vraiment mentionné dans ces développements, mais il est potentiellement un outil clé pour soutenir la qualité, la pertinence, la cohérence, la transparence et la comparabilité des certifications au Maroc. En plus, le CNC pourrait relier les différentes parties du système d'éducation et de formation et le développement de l'apprentissage tout au long de la vie au Maroc, et relier les certifications à l'échelle internationale en soutenant la mobilité professionnelle. Il semble que le cadre national de qualifications prendra de l'importance dans les années à venir. Le Maroc reconnaît l'importance de la mobilité professionnelle internationale et cherche à améliorer et à garantir les liens entre les métiers et les compétences sur le marché du travail et les certifications et acquis d'apprentissage offerts par le système d'éducation et de formation.

1.3 Base juridique du CNC

La base législative et politique actuelle qui sous-tend le développement du CNC et les mesures prospectives visant à le mettre en œuvre sont les suivants (voir les détails dans le tableau 1 cidessous):

- Loi-cadre sur l'éducation: Loi Cadre n°51-17 (adoptée le 9 août 2019) relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique
- Vision stratégique 2015-2030: « Pour une École de l'Équité, de la Qualité et de la Promotion »
- Feuille de route 2022-2026 pour une école publique de qualité;
- Plan national de l'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation.

Autres actes juridiques et politiques liés au CNC:

- Loi 01.00 sur l'enseignement supérieur
- Loi 36.96 de la formation par alternance
- Loi 12.00 sur l'apprentissage
- Loi 13.00 portant statut de la formation professionnelle privée
- Loi 60-17 relative à l'organisation de la formation continue des salariés du secteur privé, de certaines catégories de personnels des établissements et entreprises publics et des autres travailleurs non salariés exerçant des activités privées (publiée le 6 octobre 2018).



2. **OBJECTIFS DE LA POLITIQUE**

2.1 Réformes de l'éducation et de la formation

La politique gouvernementale est contextualisée dans la « Vision stratégique de la réforme de l'enseignement à l'horizon 2030 », qui répond à quatre objectifs majeurs:

- Équité et égalité des chances
- La qualité pour tous
- Promotion de l'individu et de la société
- Un leadership efficace et une conduite renouvelée du changement.

Les principales orientations de la Vision stratégique 2015-2030 ont été traduites dans la Loi-cadre 5117. Cette loi préserve l'intégrité de la Vision stratégique des risques politiques et institutionnels, représente un pacte national contraignant pour toutes les parties et soutient l'établissement de la base iuridique de mise en œuvre.

Une commission nationale pour le suivi et l'accompagnement de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique a été créée auprès du chef du gouvernement pour assurer le suivi de l'exécution des objectifs prévus dans la Loi-cadre.

Tableau 1: stratégies et politiques de réforme de l'éducation et de la formation et lien avec le Cadre national des certifications

Texte/Source	Principales références du CNC
Loi-cadre relative à l'éducation, à la formation et à la recherche scientifique n°51-17 Loi Cadre n°51 - 17 (adoptée le 9 août 2019)	Le CNC: mécanisme de définition et de classification des diplômes au niveau national, selon une échelle de référence de paramètres appliquée aux niveaux d'acquis d'apprentissage, et reflétant les besoins du marché du travail et du développement sociétal (Article 2) Mise en place d'un cadre national de certification et de validation des diplômes, comprenant notamment les modalités et critères de classification des diplômes, la validation des acquis d'apprentissage des activités professionnelles et artisanales. Ce cadre est conçu par une commission nationale autonome créée à cet effet, représentant les différents secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que les organisations professionnelles, et ce, par voie réglementaire (article 35).
Vision stratégique de la réforme de l'éducation 2015-2030 Pour une École de l'Équité, de la Qualité et de la Promotion: Vision stratégique de la réforme 2015-2030	Levier 12, point 80: CNC [] Mettre en place un système national de certification capable d'organiser et de classer les certificats et diplômes, sur la base d'une grille de référence définie par les ministères en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Un tel cadre permettra la transparence et la clarté, mais aussi la comparabilité des diplômes sur la base d'un référentiel national de certification; améliorera les instruments d'évaluation des acquis de l'enseignement et de la formation et renforcera leur crédibilité et leur efficacité. Le cadre assurera également la mobilité nationale et internationale des diplômes. []
	Levier 12, point 81: Validation des acquis de l'expérience professionnelle [] Mettre en place un système de validation des compétences issues de l'expérience professionnelle au bénéfice des personnes ayant une expérience leur permettant d'accéder à des opportunités de formation continue []
	Levier 19, point 102: Validation des acquis cognitifs et professionnels [] Adopter un système unifié de validation des acquis d'apprentissage cognitifs et professionnels des individus, supervisé par une instance nationale indépendante, au sein de laquelle sont représentés les différents ministères de l'éducation, de la formation et des secteurs professionnels; []





Feuille de route 20222026 pour une école publique de qualité

Cette feuille de route s'intéresse à la manière d'améliorer l'acquis d'apprentissage et en particulier les compétences de base et les compétences clés des élèves quittant l'enseignement primaire et secondaire public, car seule une minorité maîtrise ces compétences à la fin de ses études, alors que trop d'entre eux abandonnent encore leurs études. 12 mesures sont identifiées pour aider les élèves, les enseignants et les établissements d'enseignement à améliorer leurs performances.

Plan national
d'accélération de la
transformation de
l'écosystème de
l'enseignement
supérieur, de la
recherche scientifique
et de l'innovation.

Ce Plan vise à créer un nouveau modèle d'universités marocaines, pour les rendre plus innovantes et mieux connectées aux écosystèmes qui les entourent. Le plan se concentre sur l'excellence académique, la recherche scientifique, l'innovation et la gouvernance ainsi que l'excellence opérationnelle. Du point de vue des acquis d'apprentissage, l'accent est mis sur les nouvelles méthodes d'apprentissage, et notamment sur les compétences et les capacités de résolution de problèmes des étudiants, en renforçant l'apprentissage en milieu de travail pour les étudiants, en accordant plus d'attention à la recherche appliquée et à l'innovation, en prêtant attention aux chaînes de valeur mondiales, et en renforçant la coopération internationale et la mobilité internationale. Les universités devraient devenir des centres d'excellence fermement ancrés dans les écosystèmes régionaux et coopérant étroitement avec le secteur privé. Globalement, le plan vise à renforcer la pertinence et la qualité de l'enseignement supérieur et la capacité des universités à contribuer activement au développement économique.

2.2 Objectifs du CNC

Dans le document de référence, le CNC est défini comme suit:

«Instrument de régulation des certifications basé sur des caractéristiques objectives de qualité, en vue de leur reconnaissance par le marché du travail. Il s'agit d'un instrument de référencement des certifications dont la qualité est conforme à un système d'assurance qualité qui prend en compte les acquis d'apprentissage, prescrits par le marché du travail à la suite d'une analyse prospective».

La loi-cadre sur l'éducation 51-17 confirme partiellement la définition ci-dessus mais ajoute un nouvel élément moteur au-delà du marché du travail: la société.

«Le cadre national de certification: un outil d'identification et de classification des diplômes au niveau national, conformément à une grille de référence de normes applicables aux différents niveaux d'acquis d'apprentissage, qui tient compte des besoins du marché du travail et de l'évolution de la société.» (Loi 51.17 relative à l'éducation, article 2)





NIVEAUX, ACQUIS D'APPRENTISSAGE ET 3. **CERTIFICATIONS**

3.1 Structure du CNC

Selon le document de référence, le CNC marocain est complet et structuré en huit niveaux (1 à 8), chacun étant défini par six domaines de descripteurs de niveaux: connaissances, compétences, complexité, autonomie/responsabilité, adaptabilité, communication.

Les descripteurs de niveaux sont formulés avec un certain degré de détail et peuvent servir de référence aux parties prenantes et aux praticiens impliqués dans la conception des référentiels de compétences, des programmes d'apprentissage et des normes d'évaluation. En optant pour les domaines indiqués, les parties prenantes impliquées ont pris en compte des domaines stratégiques clés pour l'avenir de l'éducation et de la formation, tels que les compétences en communication, ainsi que l'adaptabilité.

L'analyse et le placement des certifications dans les niveaux du CNC ont été entrepris à titre expérimental en 2015-2016, pour les certifications de niveaux 5 (Diplôme de Technicien Spécialisé pour la Formation Professionnelle, Diplôme Technicien Supérieur pour l'Enseignement Supérieur et Diplôme Universitaire Technique pour l'Éducation Nationale) dans les secteurs de la construction et de l'automobile.

3.2 Types de certifications

Le document de référence du CNC (du 2013) définit les types de certifications réparties par niveaux.

Le Cadre National de Certifications marocain est structuré en huit niveaux (1 à 8). Le tableau 2, au chapitre 9, montre la correspondance entre les niveaux du CNQ et les niveaux d'enseignement/diplômes respectifs, selon le document de référence.

3.3 Assurance qualité des certifications

Enseignement supérieur

Les principaux actes juridiques et réglementaires relatifs à l'enseignement supérieur public et privé, à l'accréditation des programmes et à l'autorisation des universités et des établissements sont disponibles sur le site: Enseignement supérieur.

L'Agence nationale d'Évaluation et d'Assurance qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (l'ANEAQ), a été créée en 2014 par la loi 80-12 du 21 août 2014. L'agence a pour mandat de mettre en œuvre les processus d'assurance qualité des programmes et des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le site internet de l'ANEAQ s'ouvre par le mot-clé: «Évaluer pour évoluer».

Dans l'enseignement supérieur, l'introduction du principe d'assurance qualité s'est appuyée sur les trois principales mesures prévues par la loi n° 01-00 relative à l'enseignement supérieur. Le principe d'évaluation des établissements constitue un levier de réforme et se caractérise par:

- Le caractère global, la régularité et l'approche ex-post
- L'auto-évaluation obligatoire pour tous les établissements d'enseignement supérieur (publics et privés) L'obligation de divulguer les résultats de l'évaluation aux organismes, aux niveaux national et régional



- L'obligation d'informer le public des résultats de l'évaluation
- Audits et évaluations par des institutions spécialisées et indépendantes.

L'ANEAQ a démarré ses activités en 2016 et réalise plus d'un millier d'évaluations de programmes par an auprès d'établissements d'enseignement supérieur privés et publics. Les derniers rapports d'activités de l'agence sont disponibles sur son site internet https://www.aneaq.ma/

Une évolution fondamentale est l'adoption par décret (11 juillet 2019) du Référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité, qui définit les domaines, les références et les critères appliqués à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Le référentiel définit les processus d'assurance qualité:

- Assurance qualité: processus et mécanismes permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs et de convenir des méthodes d'amélioration continue des activités de l'institution.
- Évaluation: processus d'audit systématique visant à mesurer la capacité de l'institution à satisfaire à des exigences spécifiques et à atteindre des objectifs précis en comparant le niveau de performance aux critères ou aux attentes de l'institution. Son objectif est de situer les forces et les faiblesses de l'institution, compte tenu du caractère public de la réponse et des rapports.

 Évaluation interne: autoévaluation réalisée par l'établissement, formalisée dans un rapport appelé «rapport d'auto-évaluation», qui est adressé à un comité d'experts externes.
- Évaluation externe: évaluation réalisée par des experts indépendants extérieurs à l'institution, n'ayant aucun intérêt susceptible d'influencer leur jugement.
- Audit qualité: processus périodique d'analyse de la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur ou de ses unités affiliées, par des binômes indépendants, pour vérifier la conformité aux exigences de qualité et proposer les changements nécessaires.

Formation professionnelle

Le Département de la Formation Professionnelle (DFP) assure une mission générale consistant à élaborer la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle, à exécuter et à évaluer les stratégies élaborées pour le développement du secteur dans tous les domaines.

À ce titre, l'autorité gouvernementale chargée de la Formation Professionnelle est chargée:

- d'entreprendre les études et les recherches permettant de tracer une politique pour le développement de la formation professionnelle
- de proposer des programmes visant à satisfaire les besoins en compétences des entreprises pour améliorer leurs performances et leur compétitivité, à répondre aux besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et à améliorer l'employabilité des travailleurs
- d'œuvrer à l'adaptation du cadre législatif et réglementaire régissant la formation professionnelle, dans les secteurs public et privé, aux mutations économiques, sociales et culturelles et de veiller à son application
- Veiller à l'organisation et au contrôle de la formation professionnelle privée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur
- d'élaborer et de veiller à la réalisation des programmes adéquats pour l'amélioration de la qualité des prestations fournies par les différents intervenants dans le secteur.



L'évaluation du système de formation professionnelle prend différentes formes et s'exerce à différents niveaux du système. L'objectif principal recherché, à cet effet, est l'amélioration de la qualité de la formation et son adaptation régulière à l'évolution des besoins socio-économiques. Cette évaluation fournit des indicateurs quantitatifs permettant d'assurer un suivi régulier de l'évolution du système.

Rendement interne du système de la formation professionnelle

Sur 100 stagiaires inscrits dans les établissements de formation professionnelle, 55% ont obtenu leur diplôme au titre de 2022.1

Rendement externe du système de la formation professionnelle

L'enquête panel menée par le DFP pour le suivi des lauréats de la formation professionnelle, permet d'apprécier le rendement externe du système de la formation professionnelle. Cette enquête, qui s'effectue à travers la programmation de deux passages successifs pour interroger les lauréats 9 et 36 mois après l'obtention du diplôme, respectivement, permet de mesurer le niveau d'insertion de ces lauréats et de dégager des informations sur les taux d'emploi, les caractéristiques des emplois occupés, le taux de chômage et le degré d'adéquation de la formation avec l'emploi. Les données de 2022 montrent que le taux d'inclusion de ces diplômés s'élève à 70 % immédiatement après l'obtention du diplôme² et dépasse 80 % pour certains établissements de formation, tandis que ce taux atteint 90 % trois ans après obtention du diplôme⁴.

L'évaluation normalisée des établissements

Le Département de la formation professionnelle a développé un cycle d'assurance qualité de la formation professionnelle au Maroc qui répond aux standards nationaux et internationaux.

Ce cycle d'assurance qualité se compose des quatre étapes suivantes:

- 1. Une évaluation interne, nommée «auto-évaluation»,
- 2. Une évaluation externe, réalisée par des auditeurs indépendants sur la base du référentiel d'évaluation externe (cohérent avec la norme ISO 21001),
- 3. Une labélisation nationale pour les établissements ayant démontré une maturité confirmée lors de l'évaluation externe,
- 4. Une certification internationale ISO 21001 octroyée par des organismes accrédités.

Chaque phase constitue un tremplin pour la phase suivante. La reconnaissance de l'assurance qualité interne des établissements est progressive, en fonction de la mise en œuvre des standards du référentiel de l'évaluation externe et des exigences de la norme ISO 21001.

Le nouveau cycle de mesures est mis en place progressivement. Au total, 250 prestataires de formation professionnelle participent au système national intégré d'auto-évaluation des établissements de formation professionnelle (SNIAEV), générant des données qui seront utilisées dans l'évaluation externe et mettant l'accent sur l'amélioration continue des performances. Trois exercices d'autoévaluation ont été achevés jusqu'en 2024. Les travaux sur les autres cycles d'évaluation externe avancent.

3.4 Utilisation des acquis d'apprentissage

Le Maroc promeut l'utilisation des compétences dans l'éducation et la formation depuis 25 ans et le système d'éducation et de formation marocain a une longue expérience en matière d'utilisation des acquis d'apprentissage, qui sont au cœur des réformes de l'éducation et de la formation.

Ministre Sekkouri 22 juillet 2024 à la Chambre des représentants



¹ Rapport d'activité 2023 du département de la formation professionnelle (DFP)

² Rapport d'activité 2023 du département de la formation professionnelle (DFP) ⁴

Utilisation des acquis d'apprentissage pour le sous-secteur de l'alphabétisation et pour l'enseignement général primaire et secondaire

Le taux d'alphabétisation des adultes en 2022 était de 77,3 %. L'ANCLA, l'agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, soutient les programmes d'alphabétisation pour améliorer l'alphabétisation

des adultes. Cependant, ces programmes se situent en dehors de la sphère de l'éducation formelle et les acquis d'apprentissage ne sont pas reconnus pour permettre aux adultes de s'intégrer, à moins de passer l'examen gratuit en 6e année. Il existe également une limite d'âge pour réaccéder à l'éducation fixée à 30 ans. L'étude stratégique sur l'apprentissage tout au long de la vie propose d'aligner les niveaux 1 et 2 des programmes d'alphabétisation sur les niveaux 1 et 2 du CNC pour créer des parcours de progression et soutenir l'apprentissage tout au long de la vie.

Depuis le début des années 2000, l'Approche par Compétence (APC) est utilisée dans l'enseignement général, mais pas dans toutes les écoles et pas par tous les enseignants. Des études internationales telles que PISA et des évaluations nationales telles que le Programme national d'évaluation des acquis (PNEA) ont montré que la grande majorité des élèves ne sont pas en mesure de maîtriser les acquis d'apprentissage attendus en arabe, en français et en mathématiques à la fin du primaire et du premier cycle du secondaire, et que les écoles publiques sont à la traîne par rapport aux écoles privées. De plus, trop d'élèves abandonnent encore l'enseignement général dans le primaire, le premier cycle du secondaire et le deuxième cycle du secondaire. Une crise nationale de l'apprentissage a été annoncée et une feuille de route 2022-2026 a été adoptée pour améliorer les résultats des élèves.

Utilisation des acquis d'apprentissage dans l'enseignement et la formation professionnels

Les certifications basées sur les acquis d'apprentissage constituent une approche bien ancrée dans le sous-système de formation professionnelle. Au Maroc, l'Approche par Compétences (APC) a été continuellement promue par le gouvernement et a accumulé une expérience substantielle de plus d'une décennie de développements méthodologiques, de conception et d'implantation de programmes et de formation de spécialistes de l'APC.

La notion de *compétence* dans l'APC présente des nuances particulières:

- Compétence spécifique
- Compétence transversale
- Compétence de sortie à atteindre en fin de programme décrite dans le projet de formation (matrice de compétences ou objets de formation): répertoriée dans le relevé de compétences
- Descripteurs spécifiques décrits dans la composante APC «Analyse de la situation de travail» (AST); compétences cognitives et motrices, complexité, communication.
- Le site internet du DFP propose des liens vers un certain nombre de documents sur l'APC en matière de formation professionnelle.
- L'APC marocaine est un écosystème de gouvernance de la formation professionnelle. Plus qu'un ensemble méthodologique de conception de référentiels de compétences, de programmes et d'évaluation, l'APC comprend des instruments permettant d'identifier et d'analyser les besoins en compétences par secteurs et d'évaluer la performance de la formation professionnelle en tant que système.
- Le cadre méthodologique APC de dernière génération (2015) est en ligne et est structuré; il comprend 11 guides.

Malgré la grande expérience et les progrès continus de l'APC, celui-ci n'est pas encore utilisé par tous les prestataires de formation et tous les programmes. L'étude stratégique sur l'ATLV souligne que la coexistence de l'APC avec l'approche classique de la pédagogie par objectifs crée des incohérences dans les méthodes d'enseignement. Elle recommande que l'APC devienne la norme pour toutes les certifications et tous les programmes de formation en formation professionnelle.



Utilisation des acquis d'apprentissage dans l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, le cadre réglementaire définit les règles de conception des programmes (pour l'accréditation) à tous les cycles et niveaux. La structure détaillée des programmes menant à des diplômes est fournie dans les normes pédagogiques nationales (CNPN). Ces normes sont spécifiques à chaque niveau et type de diplôme. Les programmes pour l'accréditation comprennent, parmi les éléments essentiels, les objectifs de formation, les compétences à acquérir, les débouchés de la certification, les conditions d'admission, les parcours et les liens avec d'autres programmes. Tous les programmes sont structurés en modules d'apprentissage.

Le Plan National d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation 2030 vise à ce que les universités soient mieux intégrées dans leurs écosystèmes régionaux, à travailler davantage avec les acteurs du secteur privé et à proposer davantage de formations en entreprise et de recherche appliquée afin d'être innovantes. Par conséquent, les étudiants doivent être en mesure de développer davantage de compétences pratiques et de résolution de problèmes. Ils devront également être préparés à travailler dans un environnement plus international.

Descripteurs de niveau du CNC par rapport aux acquis d'apprentissage des certifications

Les tests du «Guide d'analyse et de positionnement des certifications dans le CNC», réalisés en 2016 sur deux certifications existantes de l'enseignement supérieur et deux de l'enseignement professionnel, ont mis en lumière dans quelle mesure les acquis d'apprentissage formulés dans la documentation des programmes correspondent aux descripteurs des niveaux du CNC attribués.

La comparaison avec chacune des six catégories de descripteurs montre que certaines catégories sont plus explicitement représentées dans les acquis d'apprentissage des programmes que d'autres, par exemple, les connaissances et les compétences sont mieux représentées que la communication et l'adaptabilité.

Utilisation des normes professionnelles et de certifications

Répertoire Emplois-Métiers (REM)/Référentiel Emplois-Compétences (REC)

Les REM et les REC répertorient et classent les compétences par métier au sein d'un secteur. À titre d'exemple, la collection REM/REC pour le secteur du BTP montre comment la définition et la hiérarchisation des compétences deviennent plus précises dans le REC, tandis que le REM a une orientation plus explicite vers les caractéristiques du profil professionnel.

Les REM et REC sont des références importantes pour le processus de développement des unités de compétence, des programmes et des certifications dans l'enseignement professionnel. Les REM/REC sont des classifications sectorielles des normes professionnelles et des profils de compétences. Le Maroc a investi dans le développement des REM/REC pour 18 secteurs. Les REM et REC sont élaborés par les branches professionnelles et les ministères sectoriels (tourisme, industrie et autres), avec l'appui méthodologique du DFP et l'implication de l'institution publique pour l'emploi (ANAPEC). Les REM et REC sont basés sur le principe des résultats d'apprentissage. Les REM décrivent les fonctions et activités clés par profession, ainsi que les compétences clés requises. Les REC fournissent une description fine et détaillée des tâches, des aptitudes et des compétences.

Ensemble, REM et REC sont des outils de gestion des métiers (par secteur) pour renforcer la cohérence entre les acquis d'apprentissage (exprimant les besoins des entreprises) et les programmes de la FP. Dans cette perspective, REM et REC contribuent à la transparence et à la qualité des acquis de formation et de certification. Enfin, REM et REC constituent des bases solides pour établir des mécanismes de validation des apprentissages non formels et informels, et des éléments d'information et d'orientation professionnelle.

Depuis 2016, près de 500 fiches REM et près de 600 fiches REC ont été produites mais tous les secteurs ne sont pas encore couverts. En 2023, 20 fiches REM et 20 fiches REC ont été élaborées pour l'industrie pharmaceutique. Néanmoins, certaines de ces fiches méritent d'être mises à jour et il faut veiller à ce qu'elles soient toutes utilisées pour améliorer l'offre de formation.



Dans l'enseignement supérieur

La principale référence pour l'élaboration des programmes d'accréditation dans l'enseignement supérieur sont les Cahiers des Normes Pédagogiques Nationales (CNPN). Le cadre réglementaire définit les règles de conception des programmes (pour l'accréditation) à tous les cycles et niveaux, ainsi que la structure des programmes. Ces normes sont spécifiques à chaque niveau et type de certification.

3.5 Systèmes de crédits

Les bases stratégiques et législatives fondamentales de l'éducation et de la formation, telles que la loi 01-00 relative à l'enseignement supérieur et la loi nº 51-17 relative à l'éducation, reconnaissent l'importance de parcours mieux organisés entre les sous-systèmes et les établissements d'enseignement et l'introduction de passerelles pour favoriser la réintégration des apprenants, la poursuite des études et la reconversion dans une perspective tout au long de la vie.

Dans l'enseignement supérieur, le Maroc a introduit l'ECTS en 2024-2025. Les étudiants auront la possibilité de poursuivre une partie de leur formation dans d'autres établissements d'enseignement supérieur, tant au niveau national qu'international. Les crédits obtenus dans ces établissements seront reconnus et intégrés à leur cursus principal, leur offrant une possibilité unique de diversifier leur expérience académique.



DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET 4 PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 Gouvernance et dispositions institutionnelles du CNC

La gouvernance du CNC a été abordée dans deux articles de la Loi-cadre n° 51-17:

L'article 18 mentionnait que des mécanismes spéciaux de coordination devraient être créés pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et opérations suivants:

- programmes, cursus, formations et cursus d'études
- programmes de formation des acteurs éducatifs et professionnels
- orientation académique et professionnelle et conseil universitaire
- certification, équivalence des diplômes et validation des compétences professionnelles et artisanales.

L'article 35 mentionnait la mise en place d'un cadre national de certification et de validation qui détermine notamment les règles et critères de classification et de hiérarchisation des diplômes et de validation des compétences professionnelles et artisanales des apprenants.

Ce cadre est élaboré par un organisme national indépendant créé à cet effet, où sont représentés les différents secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que les organisations professionnelles, et ce, par voie réglementaire.

Au cours de l'année 2019, une commission permanente a été créée pour assurer le suivi des deux articles. La commission comprenait des représentants de toutes les parties prenantes concernées. La commission a présenté un projet de décret sur la mise en œuvre du CNC, mais le décret n'a pas été adopté. Des discussions internes au sein du DFP sont en cours sur la manière de faire avancer les dispositions de la loi-cadre.

4.2 Rôles des acteurs et des parties prenantes

Actuellement (2025) trois ministères sont en charge des politiques d'emploi, de la formation professionnelle, de l'enseignement général et de l'enseignement supérieur, à savoir:

- Le ministère de l'insertion économique, des petites entreprises, de l'emploi et des compétences (MIEPEEC), qui est en charge de la politique d'emploi et du dialogue social et comprend la Direction de la formation professionnelle
- Le ministère de l'éducation Nationale, de l'éducation préscolaire et des sports, qui s'occupe de l'enseignement général préscolaire et primaire
- Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres (ENSSUP).

Les autres institutions et acteurs importants sont:

- Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFR) est un organe consultatif indépendant chargé d'émettre un avis sur toutes les politiques publiques et les questions nationales d'intérêt national dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.
- L'ANAPEC: l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences est l'agence publique de l'emploi qui met en œuvre et coordonne les politiques actives du marché du travail, notamment en matière de formation. L'ANAPEC joue un rôle clé dans la supervision des Répertoires Emploi-Métiers (REM).



- Observatoire du marché du travail: assure le suivi et l'anticipation des dynamiques du marché du travail et des compétences, évalue les politiques d'emploi, analyse les offres d'emploi et la demande des employeurs en compétences et certifications. L'Observatoire fait partie du MIEPEEC.
- Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM): acteur impliqué dans le processus de développement du CNC depuis plus d'une décennie, la commission «Formation» de la CGEM a participé aux actions d'expérimentation de la méthodologie du CNC et aux projets de transparence des certifications.
- Observatoire de branche (OdB): créé en 2014 sous l'égide de la CGEM pour accompagner les branches professionnelles face aux mutations rapides du contexte économique et technologique, et notamment pour analyser les évolutions des métiers et produire des référentiels de compétences pour la formation continue.



RECONNAITRE ET VALIDER LES APPRENTISSAGES ET LES PARCOURS D'APPRENTISSAGE NON FORMELS ET INFORMELS

5.1 Dispositions relatives aux VAE

La Vision stratégique 2015-2013 prévoit le développement d'un système de validation des acquis de l'expérience (VAE): «Adopter un système unifié de validation des compétences cognitives et professionnelles des individus, supervisé par un organisme national indépendant, au sein duquel seront représentés les différents ministères de l'éducation et de la formation et les branches professionnelles» (Levier 19, p. 70).

Il est fait abondamment référence au VAEP dans la loi-cadre relative à l'éducation 51-17, qui prévoit la validation des acquis de l'expérience La validation des compétences professionnelles et artisanales est clairement inscrite dans le cadre national des certifications. Elle décrit la validation des compétences professionnelles et artisanales comme un outil d'évaluation et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et des qualifications personnelles, en vue de permettre au candidat de poursuivre ses études.

Elle demande la création de mécanismes spéciaux de coordination pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et opérations de certification, d'équivalence des diplômes et de validation des compétences professionnelles et artisanales et l'établissement d'un cadre national de certification et de validation qui détermine, notamment, les règles et critères de classification et de classement des diplômes ainsi que de validation des compétences professionnelles et artisanales des apprenants.

Elle demande qu'un organisme national indépendant, créé à cet effet, élabore ces règles et critères, organisme au sein duquel les différents secteurs de l'éducation et de la formation ainsi que les organisations professionnelles sont représentés,

La loi d'orientation sur l'éducation n'est pas la seule loi mentionnant la VAEP. La Validation des acquis de l'expérience professionnelle figure également dans la loi 60-17 relative à la formation continue des travailleurs qui stipule que toute personne exerçant une activité professionnelle a le droit de faire valider ses acquis, notamment professionnels, en vue de l'obtention d'un diplôme, d'une qualification professionnelle ou d'un certificat de qualification. La liste des professions concernées et la durée minimale requise avant de passer cette épreuve seront fixées par voie réglementaire.

La même loi fait référence au bilan de compétences. Le bilan de compétences a pour objectif de permettre aux travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Bien que la VAEP soit considérée comme un outil important pour l'apprentissage tout au long de la vie et soit mentionnée dans la loi- cadre relative à l'éducation, elle est principalement considérée comme un instrument du marché du travail au Maroc.

La VAEP couvre les acquis liés à l'exercice d'un métier ou d'une profession sur la base du REM REC, il concerne explicitement et uniquement les métiers qui correspondent généralement aux certifications de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP). Les entreprises sont concernées en premier lieu car ce sont elles qui présentent les candidats. La VAEP n'est pas l'initiative d'un seul individu au Maroc. La VAEP ne permet pas la délivrance de certifications qui seraient répertoriées dans le catalogue associé au CNC marocain.

De nombreuses expériences ont été menées dans différents secteurs depuis 2008-2010, 2011-2012, 2016, 2019-2023 dans les domaines de la construction, du textile, du tourisme, de la transformation



de la viande et de l'artisanat, avec la signature par le DFP d'accords avec les fédérations sectorielles et les ministères sectoriels. Ceux-ci ont à leur tour signé le certificat de compétences sur le marché du travail délivré aux candidats retenus. Au total, plus de 2 489 candidats ont participé au processus et 1 488 certificats ont été délivrés. Quatre nouveaux accords de mise en œuvre des opérations de VAEP au profit des artisans ont été conclus le 26 juin 2024 avec les chambres d'artisanat des régions de Marrakech Safi, Tanger Tétouan El Hoceima, l'Oriental et Souss Massa, et ce dans le cadre de la convention-cadre signée le 21 avril 2021 entre le Département de la formation Professionnelle et le Département en charge de l'artisanat. L'étape de l'information/conseil a été réalisée au profit des artisans des quatre régions concernées, l'étape de la certification est prévue pour juin 2025.

Dans le cadre d'un projet Erasmus+, le Maroc a également adopté une démarche visant à valider les acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur. Le projet AMEL a vu un groupe d'établissements d'enseignement supérieur se réunir pour établir les bases théoriques et techniques de l'introduction de la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur marocain. Puis, pour tester la démarche, cinq évaluations – avec entretiens – ont été réalisées en 2022-2023. Trois candidats ont soutenu leur dossier en novembre en vue de l'obtention d'une licence en informatique. Un candidat a soutenu son dossier de candidature pour un master en ressources humaines. Tous les candidats ont fait l'objet d'une validation partielle. Dans le cas spécifique du projet AMEL, les candidats ont reçu un document indiquant explicitement quelles unités, généralement, ont été validées.

Le processus VAEP est structuré en quatre phases, selon le manuel VAE du DFP:

- 5. Informations et conseils aux candidats: sur la démarche VAE et ses exigences, pré-évaluation des expériences professionnelles en vue de la certification envisagée.
- 6. Admissibilité: instruire le dossier de candidature et décider de l'admissibilité.
- 7. Suivi: accompagner le candidat dans la préparation du dossier de description des expériences professionnelles et le préparer au processus de certification.
- 8. Certification: le jury décide de la validation des compétences issues de l'expérience professionnelle – sur la base du référentiel de certification.

Les certifications délivrées à l'issue d'un processus de VAE n'ont pas la même valeur ni le même statut que les certifications issues d'une formation professionnelle formelle, car la législation appropriée n'est pas encore en place.

L'Agence pour l'alphabétisation (ANCLA) propose également une validation des compétences acquises aux bénéficiaires dans six centres spécialisés.

Pour que l'ATLV devienne une réalité, il est temps de préparer la prochaine étape et d'aller au-delà de tous ces pilotes vers un système de VAE couvrant différents secteurs et niveaux d'éducation ainsi que de formation et d'apprentissage des adultes et de mettre en œuvre le CNC.3

³ Étude stratégique sur ATLV (2023) et Inventaire sur la validation de l'apprentissage non formel et informel Rapport par pays 2023: Maroc



CADRE NATIONAL DE CERTIFICATIONS – MAROC | 20

6. MISE EN ŒUVRE ET IMPACT DU CNC

6.1 Principales réalisations et principales conclusions

Le CNC fait partie du système, bien qu'il ne soit pas encore réglementé par un texte juridique. Il s'agit d'un ensemble de principes, d'un concept de niveaux de certification et d'une vision du chemin à parcourir pour y parvenir. Mais c'est aussi un socle déjà établi qu'il convient de souligner. Pour le chemin qui se dessine, il y a une histoire de référence, des réalisations et des enseignements qui donneront au CNC marocain sa spécificité et sa valeur ajoutée.

D'un point de vue technique et méthodologique uniquement, les fondements du CNC comprennent le système REM-REC, l'approche par compétences (APC), le cadre d'assurance qualité (notamment dans l'enseignement supérieur), les éléments de base d'un futur système VAE, et bientôt aussi une base de données numérisée des certifications.

Ces fondations incluent également un élément essentiel de tout CNC: des partenaires socioéconomiques actifs et engagés en faveur d'un CNC plus explicite et surtout fonctionnel - la CGEM, l'Observatoire sectoriel et d'autres organisations professionnelles.

Deux composantes du système de certification ne sont pas encore en place: le système d'accumulation et de transfert de crédits et la VAE. Il convient de noter que les bases conceptuelles et techniques du système de crédits dans l'enseignement supérieur ont été étudiées avec des partenaires européens. On s'attend également à ce que la VAE puisse s'appuyer sur les leçons des projets pilotes et évoluer vers une meilleure articulation avec le CNC, permettant l'octroi de certifications pleinement intégrées dans le CNC. Les deux composantes - système de crédits et VAE - devraient être davantage prises en compte sous l'angle de leur contribution à la progression et à la mobilité des individus tout au long de la vie, et le CNC est un outil majeur de cette stratégie.

Les certificats du programme national d'alphabétisation fonctionnelle constituent de véritables opportunités pour des milliers de Marocains d'accéder aux passerelles d'éducation et de formation/certifications du CNC, et le CNC peut démontrer sa valeur ajoutée dans le cadre de l'inclusion sociale et sa capacité à contribuer au changement.

6.2 Registres et bases de données des certifications

Il ne peut y avoir de cadre fonctionnel de certifications sans un registre central où les personnes puissent trouver les certifications qui en font partie. Ce registre devrait être la source officielle d'information, accessible en ligne et fournir des informations compréhensibles sur les certifications et les compétences associées, ainsi que sur les opportunités de carrière et les programmes qui conduisent à ces certifications, y compris où et comment ces certifications peuvent être obtenues. Actuellement, une telle base de données de certifications n'existe pas au Maroc.

Les programmes d'enseignement et les certifications associées des sous-systèmes clés - éducation nationale, enseignement professionnel et enseignement supérieur - sont organisés dans des instruments différents et distincts: a) des bases de données à usage interne des départements ministériels concernés, non ouvertes au public; b) des informations sur les cours, les programmes et les certifications publiées sur les sites web des différents dispositifs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ainsi que des établissements d'enseignement et de formation, tels que l'OFPPT, les centres de formation et les établissements d'enseignement supérieur. Ces informations sur les programmes et les certifications sont concises. L'exception est le site web MyWay de l'OFPPT, qui offre des détails sur le contenu de chaque certification professionnelle.

Le site du ministère de l'Enseignement supérieur et l'ANEAQ publient des informations sur les diplômes de tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, publics, privés et



établissements non dépendants des universités. Sur le site web de l'ANEAQ, vous pouvez trouver les listes de diplômes et de programmes de formation des universités publiques et privées, réparties par diplômes et programmes à accès réglementé (examens nationaux d'entrée) et accès libre. Cependant, une liste détaillée similaire pour les établissements d'enseignement supérieur publics n'est pas disponible sur le site. Il faut se rendre sur le site de chaque établissement d'enseignement supérieur.

Le ministère de l'éducation nationale a créé un Portail du BTS (Brevet de Technicien Supérieur -BTS). Le portail contient des informations sur l'organisation de ce diplôme et ses programmes. La liste des programmes indique, sans précision sur les objectifs d'apprentissage et l'organisation, les 22 programmes répartis dans deux filières conduisant au diplôme de BTS.

Le site web du DFP, dans sa page sur la jeunesse, publie des informations sur les cours et les certifications disponibles, à savoir: a) une liste des programmes des prestataires publics, répartis par niveaux de certification et par région et b) une liste des programmes des prestataires privés agréés. Les informations sur le contenu et les acquis d'apprentissage de ces programmes et certifications ne sont pas publiés sur le site web.

De plus, le site web du DFP contient une liste des Répertoires Emploi-Métier (REM) et des Référentiels Emploi-Compétences (REC), qui constituent une base de référence pour les programmes du sous-système (l'Espace REM/REC). Tous les REM/REC publiés englobent le contenu complet (tâches, compétences) et peuvent être utilisés comme référence par n'importe quelle partie prenante. Les fiches REM REC sont publiées sous forme de fichiers PDF, ce qui ne facilite pas la recherche des différents métiers.

L'OFPPT, principal organisme public de formation professionnelle, offre un accès facile à des informations complètes et détaillées sur les programmes et certifications existants dans le domaine de la formation professionnelle pour les deux types de titres, à savoir a) les diplômes et b) les certificats de certification. Le site MyWay s'adresse aux futurs apprenants qui souhaitent connaître les différentes possibilités offertes par les formations de l'OFPPT. Il présente le répertoire complet de tous les programmes et niveaux de certification – avec des informations concises dans un format standardisé sur le profil professionnel, les objectifs d'apprentissage, l'organisation des cours, les métiers et les prestataires de formation.

6.3 Documents de certification

Le format des diplômes et certificats délivrés sur la base d'une formation formelle accréditée et de qualité garantie est défini par la législation.

Au Maroc, il n'y a pas d'équivalent aux suppléments au diplôme et aux suppléments au certificat qui existent dans les pays européens. Les diplômes délivrés sous forme numérique ne sont pas encore disponibles. Dans le cadre du projet THAMM (pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de main d'œuvre en Afrique du Nord), deux suppléments aux certifications sous forme numérique ont été testés en 2023 (pour le technicien spécialisé en génie climatique et pour le technicien spécialisé en génie civil).

Reconnaissance des diplômes étrangers 6.4

Les «Informations sur la reconnaissance des diplômes étrangers au Maroc» sont accessibles aux utilisateurs sur E-equivalence, la nouvelle plateforme de reconnaissance en ligne du ministère de l'enseignement supérieur, permettant des démarches dématérialisées et à distance.

L'Agence nationale d'évaluation et d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANEAQ) est chargée de la reconnaissance des diplômes et des titres. La loi n°



67-16 (22/09/2016) modifiant les dispositions de la loi 80-12 relative à l'ANEAQ autorise l'Agence à «procéder à des travaux d'expertise sur les dossiers de demandes d'équivalence de diplômes d'études supérieures».

Le DFP accorde, sur demande, des équivalences aux diplômes de formation professionnelle délivrés par des établissements étrangers étatiques ou privés accrédités répondant aux exigences arrêtées notamment en matière de: contenu, volume horaire et conditions d'accès à la formation.

L'équivalence des diplômes est régie depuis 2016 par le décret définissant les conditions et la procédure particulière d'obtention des diplômes de formation professionnelle, l'arrêté ministériel portant application du décret et la décision portant création d'une commission supérieure chargée de traiter les dossiers d'équivalence.

Le Maroc coopère avec l'UE et avec l'Afrique subsaharienne en matière de mobilité des étudiants internationaux. Un nombre croissant d'étudiants étrangers sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur marocains, qui est le premier pays d'Afrique francophone à accueillir des étudiants africains.



7_ REFERENCES AUX AUTRES CADRES

7.1 Références aux autres cadres

Le Cadre continental africain des certifications (l'ACQF) se développe rapidement et devient opérationnel et les premiers pays africains ont commencé à référencer leurs cadres nationaux de certifications à l'ACQF. Les plus hautes autorités du pays ont exprimé leur engagement à rejoindre et à contribuer aux activités du processus de développement de l'ACQF et à travailler à des objectifs communs en matière de certifications sur le continent. Il est attendu que le Maroc bénéficie de ce processus si le CNC progresse dans sa mise en œuvre.

La note de cadrage du CNC marocain a été élaborée avant l'existence de l'ACQF et révèle l'ouverture du pays aux développements internationaux, notamment au Cadre européen des certifications (CEC) et au Cadre des certifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. À moyen terme, le Maroc ambitionne de lier son CNC au Cadre européen des certifications, ce qui créerait également des liens avec le Cadre des certifications de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Dans la note de cadrage du CNC, il est fait mention du référencement au Cadre Européen des Certifications. Il est prévu que ce processus de comparaison avec le CEC puisse démarrer dès que le CNC sera opérationnel.

7.2 Coopération internationale

Le Maroc coopère avec des initiatives et projets régionaux et transnationaux pertinents pour le CNC, notamment avec le projet de Cadre continental africain des certifications, l'ACQF.

L'ANEAQ est membre du Réseau arabe pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ANQAHE) et participe activement à l'initiative Afrique-UE HAQAA.

7.3 Soutien des donateurs internationaux

L'Union européenne (UE) est l'un des principaux donateurs soutenant la modernisation de la formation professionnelle, de l'enseignement général, de l'enseignement supérieur ainsi que de l'expansion et de la qualité de la politique et des programmes d'alphabétisation dans le pays.

L'UE soutient la politique de migration de main-d'œuvre du Maroc par le biais de THAMM Plus dans le cadre du Partenariat des talents. L'UE soutient également le Programme intégré d'appui à la formation et à l'éducation «PIAFE». Dans le cadre de ce programme, une étude stratégique sur l'apprentissage tout au long de la vie a été entreprise.

D'autres partenaires bilatéraux importants contribuant aux politiques de capital humain du Maroc sont la France et l'Allemagne. Le Canada est également, de manière traditionnelle, un partenaire très important en matière de coopération dans le domaine de la formation professionnelle.

LEÇONS IMPORTANTES ET PROJETS FUTURS 8.

L'édition précédente de l'inventaire CNC-Maroc 2021 s'est terminée avec l'espoir que la création de l'instance indépendante faciliterait la mise en œuvre du CNC, mais malheureusement, cela n'a pas eu lieu. Bien que le processus ait ralenti, des réflexions sont en cours en coulisses, notamment au sein du DFP, sur la manière dont le CNC peut être opérationnalisé.

Les acquis d'apprentissage occupent une place centrale dans les réformes de l'éducation et de la formation au Maroc depuis 25 ans. Les faibles performances des acquis d'apprentissage dans les



récentes études internationales et nationales ont conduit à déclarer une crise de l'apprentissage. Le Maroc continue d'investir fortement dans ses ressources humaines. Des mesures sont prises pour rendre les jeunes plus employables et pour soutenir l'innovation et la coopération internationale dans le secteur privé, ainsi que pour assurer l'inclusion, réduire l'analphabétisme, le taux de décrocheurs et de NEETs, et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. L'assurance qualité et l'amélioration de la qualité sont en tête de l'ordre du jour, avec l'ambition de répondre aux normes internationales.

Une approche de l'apprentissage tout au long de la vie est essentielle pour faire en sorte que toutes ces initiatives soient connectées et que les décrocheurs, les NEETS, les apprenants peu performants et les chômeurs puissent retrouver le chemin de la formation et contribuer au développement économique du Maroc. L'étude stratégique sur l'apprentissage tout au long de la vie réalisée avec l'appui des projets PIAFE transmet un message clair: la mise en œuvre du CNC et l'intégration des approches de la VAE sont essentielles pour faire de l'apprentissage tout au long de la vie une réalité. Le CNC est également un outil important pour rendre les diplômes et autres certifications plus transparents et plus faciles à comparer avec les diplômes d'autres pays.

La loi-cadre pose des conditions claires. Il faut trouver une solution à la gouvernance, établir l'autorité autonome. Mais le travail pourrait commencer ailleurs de manière plus concrète, en développant la base de données des certifications, en rassemblant les certifications existantes au Maroc, en indiquant clairement les acquis d'apprentissage et en les reliant aux métiers et aux compétences. L'établissement d'une base de données de certifications pertinentes et de qualité garantie renforce la confiance dans les certifications. Ce travail pourrait commencer dans la formation professionnelle, où il existe déjà une très bonne base avec les filières proposées par l'OFPPT, puis s'élargir progressivement à d'autres parties du système d'éducation et de formation, et étendre progressivement l'implication des acteurs concernés, des prestataires et des secteurs économiques et des entreprises qui fournissent et valident l'information. Cela créerait une gouvernance dynamique des acteurs et des ministères, le ministère chargé de l'emploi étant investi du rôle clé de diriger le processus. Ce travail pourrait créer un meilleur lien entre les offres d'emploi et les certifications et être lié à l'élaboration d'une nomenclature des métiers et des compétences.

Il existe des signes positifs qui laissent penser que les développements pourraient s'accélérer prochainement, mais cela dépend en grande partie de la volonté de lancer un processus de développement et de mise en œuvre.

INFOGRAPHIE DU TABLEAU RECAPITULATIF 9. DU CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS

Tableau 2: Niveau du CNC et correspondance avec les niveaux et diplômes des sous-secteurs de l'éducation et de la formation

Niveau CNC	Éducation nationale	Formation professionnelle	Enseignement supérieur
1	Milieu primaire	Certificat de Formation Professionnelle (CFP)	
2	Primaire	Spécialisation	



3	CE9	Certification	
4	Baccalauréat (Bac), Bac Professionnel (Bac Pro)	Technicien	
5 (Bac+2)	Brevet de technicien supérieur (BTS)	Technicien spécialisé	Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) Diplôme d'Études Universitaires Professionnelles (DEUP) Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
6 (Bac+3)			Licence Études Fondamentales (LF) Licence Professionnelle
7 (Bac+5)			Maître (M) Maîtrise spécialisée (MS) Master Sciences et Techniques (MST) Diplôme d'ingénieur (DI) Diplôme de l'ENCG et diplôme de traduction
8 (Bac+8)	in iff Danalau (Alimbia	de fin diskude a condein	Doctorat (D)

Remarque: «Bac» signifie Baccalauréat (diplôme de fin d'études secondaires)

ABREVIATIONS

ACQF	Cadre continental africain des certifications
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANEAQ	Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
ANLCA	Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CFP	Certificat de formation professionnelle



CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc	
CNPN	Cahiers des Normes Pédagogiques Nationales	
CSEFRS	Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique	
CSMD	Commission Spéciale sur le Modèle de Développement	
BTS	Brevet de Technicien Supérieur	
DFP	Département de la formation professionnelle	
CEC/EQF	Cadre européen des certifications	
ETF	Fondation européenne pour la formation	
UE	Union européenne	
НСР	Haut-Commissariat au Plan	
LMD	Licence Master Doctorat	
CNC	Cadre national des certifications	
OdB	Observatoire des Métiers et Compétences des Branches Professionnelles	
OFPPT Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail REM Répertoire Emplois-Métiers		
REC	Référentiel Emplois-Compétences	
FP	Formation professionnelle	
VAEP	Validation des acquis de l'expérience professionnelle	





REFERENCES

Constitution marocaine du 29 juillet 2011

Communiqué relatif aux activités de la commission de suivi de la réforme du système d'éducation et de formation Portail

Communiqué relatif à la Commission interministérielle de l'emploi, www.maroc.ma/fr/actualites/lacommission-interministerielle

Département de la Formation Professionnelle (2013). Document de référence du CNC. 2013. Validé en 2015 et en 2019 par le M. le ministre (MENFPESRS). Non publié.

Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, loi nº 105.12

ETF (2021) Inventaire CNC-Maroc 2021

ETF (2023) Inventaire sur la validation de l'apprentissage non formel et informel rapport par pays 2023: Maroc

FNB (2016). Guide relatif à l'analyse et au positionnement d'une certification. Non publié

FNB (2018). Maroc: évolutions en matière d'éducation, de formation et d'emploi 2017, Fondation européenne pour la formation

FNB (2023) Étude stratégique sur ATLV Maroc (2023) Rapport de Diagnostic – PIAFE, non publié

FNB (2024) Rapport d'activités 2023 du Département de la formation professionnelle

Loi nº 02.12 relative à la nomination aux emplois supérieurs

Loi nº 80.12 relative à l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Loi nº 67-16 modifiant les dispositions de la loi nº 80-12 relative à l'Agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique https://www.aneag.ma/wp-content/uploads/2020/03/BO 6510 -Fr modif-equiv.pdf

Loi-cadre nº 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/BO/2020/BO 6944 Fr.pdf?ver=2020-12-24-133647-943

Loi nº 60.17 relative à l'organisation de la formation continue au profit des salariés du secteur privé, de certaines catégories de personnels des établissements et entreprises publiques et d'autres personnes non salariées qui exercent une activité privée

Loi 50.17 relative à l'organisation du secteur de l'artisanat

Loi 38.12 portant statut des chambres de commerce, d'industrie et de services www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p isn=100139

OFPPT MyWay

